



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 1 – LUNDI 02 FEVRIER 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi 02 février 2026, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire de Terres-de-Caux.

APPEL NOMINAL

Secrétaire de séance : Frédéric DAMBRY		
Nombre de membres en exercice : 31		
Présents : 22	Absents : 9	Pouvoirs : 4
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
CAVELIER Stéphane		
SINEAU PATRY Cécile		
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé	Arrivé à 18h28	
BLOND Éric	Arrivé à 19h07	
	MICHEL Stéphane	LEDUN Christine
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
LECARON Caroline	Arrivée à 19h33	
MABIRE Aurélie	Arrivée à 18h42	
	LECARPENTIER Stéphane	COUSIN Sophie
	SALLO Sabrina	
DAMBRY Frédéric		
	BELLENGER Laetitia	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
	DEMEILLERS Julie	
	CHEVALIER Romain	
	BREANT Marie	VASSE Jean-Marc
VIOLETTE Ghislaine		
DURAND Christian		

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h18 et propose de désigner Frédéric DAMBRY comme secrétaire de séance.

Il en profite pour que les groupes désignent leur assesseur : Fabienne GESLAIN et Corinne Mymvchod.

Frédéric DAMBRY procède à l'appel nominal. Et constate le quorum. La séance est ouverte.

Le Maire :

Nous allons revenir sur les différents événements qui se sont déroulés depuis la dernière séance du Conseil municipal.

On salue Joël Lefebvre qui nous rejoint. On vient d'ouvrir la séance.

D'abord le Téléthon, c'était le 6 décembre et 10 000 roulettes pour le Téléthon Le Havre-Criel-sur-Mer, avec sur son trajet, Sainte-Marguerite. Il y a longtemps que Sainte-Marguerite avait eu autant de monde en une seule fois.

Nous avons accueilli le 12 décembre, sur une initiative de Seine-Maritime Attractivité, des jeunes étudiants en médecine, accompagnés de seniors qui sont des praticiens. Sous la houlette de l'association CTPS du Pays de Caux, on en fera le rapport tout à l'heure.

Donc voilà, il y a des initiatives qui sont faites ainsi pour « acclimater » les étudiants en médecine et leur dire : « écoutez, demain, si vous voulez être médecin généraliste, voilà les territoires tels qu'ils se présentent. Donc, au-delà de les accueillir dans cette salle, on les a emmenés visiter Les 5 frères, La Godenne. On a terminé à la Godenne, bien évidemment. Ils avaient fait Yvetot le matin, et ils sont arrivés en fin de matinée. Ça s'est bien passé. C'est pour nous des contacts à suivre. C'est comme aller à la pêche à la ligne, de temps en temps, ça mord.

Le CCAS a fait un repas de Noël à la Résidence Autonomie le 12 décembre qui a bien fonctionné. On a fait le soir même le Noël du personnel communal à Sainte-Marguerite dans la salle de Saint-Delis. C'est Gilbert Lachèvre qui a planté l'arbre de la laïcité à l'école Luc Ferry sur une initiative des DDEN. On avait déjà fait ça à l'école Jean-Luc Chrétien. Il y a eu un arbre de la liberté et un arbre de la laïcité à Jean-Luc Chrétien. Et là, donc, il y a eu l'arbre de la laïcité avec le concours, bien évidemment, de l'équipe de l'école Luc Ferry.

Le 18 décembre, on a posé le panneau de chantier de l'espace de services de santé. Juste vous dire que depuis, le permis d'aménager est revenu d'instruction : il est donc signé. Je recevrai l'architecte des bâtiments de France jeudi après-midi - c'est tombé tout à l'heure pour le dépôt du permis de construire du cabinet médical qui se fera juste dans la foulée, puisque c'est la dernière concertation avec l'ABF pour qu'on n'ait pas de difficultés dans l'instruction du permis.

Juste vous dire aussi que la ministre de la Culture, Rachida Dati, a publié une circulaire le 23 Décembre dernier, adressée aux préfets et aux DRAC, demandant une meilleure appréciation des projets pour avis au regard des différents enjeux. C'est-à-dire que les avis des ABF doivent être davantage proportionnés, c'est repris dans le texte, pour tenir compte, au-delà de l'aspect patrimonial, des enjeux économiques, des enjeux environnementaux, de développement durable.

Là, sous-entendu, les panneaux photovoltaïques, il va falloir que vous les acceptiez. L'isolation des bâtiments patrimoniaux, il va falloir y penser aussi. Donc à la fois, ils ont une mission qui est extrêmement importante de sauvegarder le patrimoine. Mais en même temps, il faut aussi faire des arbitrages.

Et s'agissant de notre projet de construction d'un cabinet médical, autant pour celui qui était implanté à côté de l'église il était essentiel de respecter les préconisations de l'ABF, autant là où on se trouve à plus de 500 mètres de l'église, même si on est dans le périmètre de protection qu'on a défini.

Voilà, c'est ce que j'ai commencé à lui dire, et elle viendra le constater sur le terrain, dès ce jeudi.

Le 19 décembre, on a eu les tracteurs illuminés. Alors c'était une initiative de deux jeunes du lycée agricole d'Yvetot. Autant dire qu'on a été un peu stupéfaits d'abord de la mobilisation, de la rencontre avec le public, mais alors on a été vraiment débordés par la situation. En matière de sécurité, c'était quand même difficile et j'ai craint le pire quand les tracteurs ont commencé à manœuvrer en marche arrière, tout ça avec un bruit d'enfer.

Il faisait nuit, les gamins étaient partout. Donc si d'aventure ça devait être se refaire, il faudra prendre toute précaution pour assurer une meilleure sécurité du public.

Et puis, on a engagé les cérémonies de vœux. On a commencé par Sainte-Marguerite. Ensuite, on a fait Ricarville le même jour, le soir. Ensuite, le lendemain, on a fait Auzouville-Auberbosc. 8 jours plus tard, on a fait Bennetot. On a fait ensuite les vœux aux retraités Fauvillais qui s'est fait en deux étapes, avec le maire délégué d'abord, et puis après la séance de cinéma, où c'était un grand classique du genre : le chêne d'Allouville que tout le monde a apprécié. Merci à Bruno Delacroix de ce choix.

On avait été contraints de reporter la cérémonie de Bermonville au regard des intempéries qui se sont déroulées en début de la première semaine de janvier, puisqu'il n'y avait pas d'électricité. Et donc, ça s'est terminé hier dans une salle bien chaude ce samedi et tout le monde a apprécié.

Et puis, la fameuse cérémonie aux forces vives, qui, elle, a été reportée par deux fois. Du lundi, reportée au jeudi. Donc, après la neige, la tempête.

La troisième fut la bonne. Ça nous aurait laissé un goût amer, particulièrement pour le personnel que nous avons souhaité mettre à l'honneur, dans le service public qu'ils rendent à la population. Et je voulais féliciter à nouveau tous les personnels qui se sont prêtés au jeu, et particulièrement les 8 qui ont accepté de témoigner sur scène. Ils ont eu beaucoup de stress, parce que ce n'est pas souvent qu'on parle devant 300 personnes, enfin 280 personnes, mais ils s'en sont très bien tirés. Ils ont fait notre fierté. Bravo à eux. On en a profité pour féliciter les Caussiterriens de l'année. Hugo Denise nous a vraiment bluffés par ce côté assuré qu'il a, donc c'est vraiment un espoir. C'est vraiment dommage qu'il n'ait pas obtenu le podium des WorldSkills. Mais d'avoir été déjà lauréat du concours général des métiers, c'est déjà une vraie satisfaction.

Et puis notre champion du monde, que Dominique Lepron nous a présenté, avec toute la petite histoire. Serge Chabot a été formé dans le même club.

Et enfin, l'hommage rendu, bien sûr, à nos deux médaillés, et à celle qu'on appellera maintenant la femme de l'ombre, puisque Laurence, dans sa vidéo, a rappelé qu'elles étaient les femmes de l'ombre. C'est sûr qu'elles font un gros boulot dans l'ombre. Donc là, elles étaient mises à l'honneur. Avec David aussi, qui connaît bien cette salle.

Et puis, l'honorariat pour Gisèle Prunier, qui, après la remise qui lui a été faite par le préfet le 14 juillet dernier, a pu s'adresser à la salle. Elle était contente de retrouver d'anciens collègues maires des communes de Coeur de Caux, qui étaient contents eux aussi d'avoir été invités et de participer à ce moment. Et on a fini sur elle. Voilà.

Est-ce qu'il y a des questions sur les vœux ?

Joelle Lavenu : Pourquoi il n'y a pas de photo de Saint-Pierre ?

Le Maire : Exact. Bon, trouvons une photo de Saint-Pierre et complétons la présentation. Désolé. Mais justement, Saint-Pierre, on enchaîne.

Puisque, sans tarder, ce matin, on a inauguré les trottoirs de la Chaussée. On rappelle que c'est une opération qui aura coûté 83 000 euros pour la commune.

Et combien pour le Département ? 280K € ?

Pour la Commune c'était pour les trottoirs. Donc, si vous êtes passé par la route qui mène à Héricourt, désormais, on ne peut pas manquer ce beau tronçon de chaussée à La Chaussée.

Donc, pour Saint-Pierre, on ajoutera dans le compte-rendu même si on n'a pas de photo. C'est dommage effectivement.

Avez-vous des questions sur les cérémonies de vœux ?

Et puis, il y a eu un événement à la Rotonde. Une pièce de théâtre le 17 janvier : « Les Grands Ducs ». Avec Véronique GENEST comme actrice principale. C'était vraiment du théâtre de boulevard, on est d'accord, mais les comédiens savent jouer, il n'y a pas à dire. L'interprétation était excellente.

De mon côté, je voulais vous dire aussi que j'ai été auditionné par le Sénat avant hier concernant les communes nouvelles sur la proposition de loi visant à faciliter le fonctionnement et la création de communes nouvelles. Donc, les enjeux qui ont été posés par la sénatrice Sonia de la Prévôté, sénatrice du Calvados, avec d'autres - C'est une proposition de loi transpartisane – sont :

- 1- simplifier le rattachement des communes nouvelles à un canton, un département, une région. Parfois, il y a des communes nouvelles qui sont à cheval. Donc, c'est un premier objectif.
- 2- Le deuxième, ça se pose de la même manière parfois sur un EPCI. Quand il y a deux EPCI distincts. Donc il faut faciliter ça.
- 3- Trois, c'est nouveau. En cas d'échec à constituer un conseil municipal faute d'élection municipale valide, le préfet pourrait prendre l'initiative - après la constitution d'une délégation spéciale pour

administrer la commune sans conseil municipal - visant à créer une commune nouvelle avec les voisines, à charge pour les voisines, de décider de le faire ou pas. On a rappelé à cet égard que ça devait toujours être de l'initiative des communes.

Donc sous-entendu, une commune qui serait très endettée, aucune des voisines ne pourrait être contrainte ; le préfet ne pourra pas imposer une commune nouvelle.

- 4- Le maintien de l'éligibilité à la DETR, c'est notre cas. Nous sommes éligibles. Mais parfois, ça n'allait pas. Donc là, le principe, c'est de dire que si une seule commune historique était éligible à la DETR, alors la commune nouvelle doit le rester au moins pendant 6 ans. Là, elle le restait pendant 3 ans seulement.
- 5- Sur les communes communautés, il conviendrait de supprimer l'indexation de la composante de dotation de compensation, qui est une indexation négative, c'est-à-dire que globalement, année après année, la dotation diminue. Donc là, elle serait maintenue en état.
- 6- Sur les seuils, comme vous le savez maintenant, le préfet a un pouvoir de dérogation. Donc bien évidemment, mobiliser le pouvoir de dérogation du préfet sur l'application de tous les seuils, notamment au titre de la loi Solidarité et renouvellement urbain, la création d'aires d'accueil des gens de voyage, l'accès à l'ATESAT, l'obligation des sites cinéraires,
- 7- Un point important aussi, c'est le maintien des services publics de l'État jusqu'au prochain renouvellement. C'est-à-dire que dans le cadre d'une création de communes nouvelles, l'État ne pourrait pas fermer les services publics, qu'il s'agisse de la poste, d'une école.
Voilà ce qui est proposé également.
- 8- Un petit paragraphe sur la charte de gouvernance. Nous, on l'avait adoptée, mais la rendre obligatoire ne semblait pas une bonne idée. Elle ne doit pas être opposable, mais sa rédaction serait rendue obligatoire.
- 9- Et puis, enfin, pour la coordination entre l'effectif du conseil municipal et la règle de présomption de complétude. Ça, c'est pour les communes de moins de 1 000 habitants, mais il y a quand même beaucoup de communes nouvelles de moins de 1 000.
- 10- Question sur le non-cumul des fonctions de maire délégué pour deux communes déléguées. Et puisque c'est possible lorsqu'il y a un décès ou une démission, ça doit rester possible, mais de façon temporaire.
- 11- Enfin le gros sujet, c'est le régime des défusion, puisqu'il y a quelques cas qui sont en cours et qui sont régies par une procédure qui concerne les comcoms, mais pas les communes nouvelles. Donc l'idée, c'était plutôt de disposer d'un régime de défusion dédié aux communes nouvelles. Et l'initiative n'étant pas uniquement appréciée au titre de la commune qui souhaite défusionner, mais au titre de la commune dans son ensemble. C'est-à-dire si une commune de 45 habitants veut s'en aller, ce n'est pas la population de la commune de 45 habitants qui décide, mais l'ensemble de la population de la Commune nouvelle qui est appelée à décider. C'est un peu l'esprit qui a été retenu.

Voilà ce que je pouvais vous dire. Donc la proposition de loi, depuis, a été adoptée au Sénat. Le rapporteur, c'était David Marguerite. Maintenant, elle va suivre ce qu'on appelle la navette parlementaire. Je rappelle que ce n'est pas une initiative uniquement de parlementaires. Tout cela a été conçu de concert avec le cabinet et la ministre elle-même, Mme Gatel, et les parlementaires puisque, comme vous le savez aujourd'hui, ce n'est pas le gouvernement qui dépose des projets de loi.

C'est une initiative parlementaire qui, en accord avec le gouvernement, amène à ce que les assemblées soient saisies de ces sujets-là. Donc elle devrait prospérer, comme on dit, à l'Assemblée. Il n'y a pas eu de déclaration d'urgence de fait, il y aura deux lectures.

Avez-vous des questions ou des observations sur ce sujet ?

Non, c'est clair pour tout le monde. Merci.

Après, nous avons eu la notification par l'INSEE de notre population recensée applicable au 1er janvier 2023. Donc nous en sommes à 4245 de population municipale, 118 personnes en plus comptée à part. Alors vous savez, ce sont des personnes qui sont comptées en double. En principe, c'est un étudiant, par exemple. Il a un appartement à Rouen, mais il est aussi domicilié chez ses parents, les communautés aussi, ça nous fait une population dite totale de 4 363 habitants.

Et L'INSEE nous a proposé un tableau à l'échelle de Terres-de-Caux. Si Terres-de-Caux avait existé, à l'époque. C'est donc l'agrégation par les communes qui le constituent.

Eh bien en 1968, c'était 2 540 habitants ; en 1990, 3216 ; en 2012, 4000 ; et 2023, 4245.

Donc on voit bien l'accroissement. Et dans une courbe qui est relativement stable, il n'y a pas d'à coup

Voilà. A noter, Bermonville qui était passé à 501 habitants est redescendu à 497.

Je voulais aussi vous dire qu'on a reçu le rapport d'activité de l'Association des petites villes de France dont nous sommes membres.

Je voulais vous en dire quelques mots puisque vous savez que le président, c'est Christophe Bouillon, le maire de Barentin. On a au Conseil d'administration, Bastien Coriton, qui est membre également. Donc l'APVF, c'est 1 200 petites villes adhérentes. Il y en avait un tiers, 400, qui étaient présents aux assises. On y était avec Stéphane Cavelier.

Parmi les missions que l'association a accomplies dans la dernière année, notons son travail sur le statut des élus locaux - Vous avez vu que la loi est sortie. Bien évidemment, sur les finances locales, vous savez combien ça a été difficile d'avoir un budget pour la Nation. On y est presque. Bien sûr, sur le programme Petites Villes de demain, puisque c'est un programme qui a été pensé à l'époque avec l'association Petite Villes de France. C'est d'ailleurs ainsi qu'on y est entré.

Sur le projet de loi de décentralisation et de simplification, l'APVF est sollicitée. Un sujet qui lui semble important, c'est l'accès à l'offre de soins. Ça fait écho à ce qu'on fait. Et puis un dernier sujet sur sécurité et prévention. C'est quand même un sujet qui monte dans les préoccupations principales que l'association en fait.

L'APVF ce sont 7 collaborateurs. C'est un budget de 1,4 million. Et puis il y a une quarantaine de partenaires qui aident, au-delà de nos cotisations versées par les petites villes à l'association. Voilà ce que je pouvais vous dire. Les présidents ont été Martin Malvy, qui a été un ancien ministre de la Région toulousaine, Olivier Dussopt, qui a été aussi un ancien ministre, Pierre Jarlier, ancien Sénateur de l'Aveyron. Et maintenant Christophe Bouillon.

Est-ce qu'il y a des questions sur l'APVF ? Je voulais vous rendre compte, parce qu'on paye et on participe. Forcément, c'est un petit format. Par rapport au congrès des maires, dont on reparlera tout à l'heure, c'est forcément 1 200 adhérents. Ce n'est pas la même chose avec l'association des maires de France et ses quelques 30 000 adhérents.

Des questions ? Non ?

Je vais demander à Sophie COUSIN de nous faire le rapport d'activité de la CPTS, puisque là aussi, nous sommes membre de cette communauté professionnelle du territoire de santé du Pays de Caux. Et nous avons reçu le rapport d'activité qui couvre la période 24-25. C'est à cheval.

Sophie Cousin :

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) poursuit plusieurs missions au service du parcours de santé des habitants de son territoire.

La mission 1 concerne l'accès aux soins et les soins non programmés. Cette première mission vise à améliorer l'accès des patients à un médecin traitant. Les données récentes montrent des résultats encourageants, avec 97 % de patients désormais suivis, et une progression notable chez les personnes de plus de 70 ans.

La CPTS s'appuie sur un outil de repérage facilitant l'identification des patients sans médecin traitant et leur orientation vers un nouveau praticien. Une action phare de ce dispositif est le Médicauxbus, dont l'objectif est de proposer un accès aux soins pour les personnes dépourvues de médecin traitant. Ce dispositif mobile intervient sur plusieurs sites du territoire de la CPTS et propose également des téléconsultations spécialisées en gériatrie et en dermatologie. Le taux d'occupation des consultations atteint 100 %, et 1 410 personnes ont pu déclarer le Médicauxbus comme médecin traitant.

En complément, la CPTS facilite également l'accès aux soins non programmés, en lien avec le numéro 116-117, en proposant des créneaux dédiés aux consultations médicales de ville.

La mission 2 porte sur la coordination des parcours professionnels

Cette mission vise à renforcer la coordination des parcours de soins sur le territoire, autour d'outils numériques partagés (télé-expertise, messagerie sécurisée...). Ces dispositifs permettent d'améliorer les échanges entre professionnels de santé et d'optimiser le suivi des patients, notamment pour les admissions hospitalières directes.

La CPTS mène par ailleurs, plusieurs actions de prévention :

Les ateliers "1ers jours" (pour les enfants de 0 à 3 ans), impliquant 15 professionnels et 8 ateliers réalisés, destinés aux acteurs de la petite enfance et aux familles.

L'activité physique adaptée, proposée aux personnes disposant d'une prescription médicale, dans le cadre d'une réflexion plus large sur la création d'une Maison Sport-Santé.

Des actions de prévention ciblées, notamment autour de l'obésité infantile, du dépistage des cancers, et la participation aux journées « Octobre Rose ».

La mission 6 concerne la qualité et la pertinence des soins. Cette mission comprend l'accueil des étudiants en santé. Deux journées d'accueil ont été organisées, regroupant chacune 10 étudiants et 10 professionnels du territoire, afin de leur faire découvrir le réseau de santé du Pays de Caux.

Enfin, la CPTS a développé un manuel dynamique et cartographié des professionnels de santé, cet outil facilite l'orientation des patients vers les bons interlocuteurs.

On constate une montée en puissance des dispositifs structurants : le Médicauxbus, le renforcement de la coordination des parcours, le développement d'outils numériques partagés et la mise en œuvre d'actions ciblées sur les priorités de santé.

La CPTS s'affirme ainsi comme une interface territoriale de coordination, favorisant les liens entre la ville, l'hôpital, les institutions et les acteurs de proximité, au service d'un parcours de soins plus lisible et plus équitable pour la population.

Le Maire : Merci, Sophie. Y a-t-il des questions ?

En tout cas, les 1 000 patients qui ont retrouvé un médecin traitant, c'est concret. Je rappelle qu'on était alerté là-dessus. Donc je trouve que ce qui s'est passé avec la CPTS du Pays de Caux, c'est remarquable. J'ai retrouvé les photos du local de la rue Bernard Thélou dans la Newsletter de la région, qui parlait de l'accès aux soins et qui mettait en valeur les médicaux-bus.

Justement, on va parler de ce centre de santé de la Grand-Rue. Vous savez qu'il est propriété d'une SCI qui s'appelle la SCI du Val Cayeux puisqu'originellement c'était au Val Cayeux qu'exerçait le Docteur Bouteleux. Madame Lepicard et Paul Bouteleux sont les deux actionnaires de la SCI qui est notre bailleur. Il se trouve qu'ils ont décidé de vendre l'immeuble. La question se posait de savoir si nous allions pouvoir rester locataires ou pas. Donc, deux solutions. Soit on faisait la préemption sur la vente, c'est ce qu'on avait envisagé d'emblée, et au prix du marché. Entre le moment où ils voulaient nous le vendre à l'époque avec un prix plus élevé et le prix d'aujourd'hui il y a un gros gap. Mais avant d'actionner la procédure de préemption, j'ai souhaité rencontrer l'acquéreur. Il m'a dit au contraire qu'il veut nous garder comme locataire. « Je veux vous garder, je peux même vous garder plus longtemps ».

Donc, ça nous va bien. C'est la raison pour laquelle on a signé un protocole d'accord de manière à ce que nous restions locataire. La société s'appelle : SCI 2P2J et accepte la signature du bail.

Dans le protocole on s'est mis d'accord pour un bail de 6 ans et on pourra sortir quand on veut bien évidemment et le loyer qui était de 1200 euros, je l'ai renégocié pour baisser à 1090 euros. On a descendu le loyer en échange du fait qu'on est susceptible de rester plus longtemps et avec l'autorisation alors de sous louer, ce n'est pas tout à fait le terme, de mettre à disposition à d'autres professionnels de santé.

Mais en même temps, on a le podologue qui a, lui, une sous-location. Donc on a les deux. Donc ça fonctionne plutôt bien. De toute façon, la cohabitation fonctionne très bien tout de suite. Et on va voir tout à l'heure que j'ai pris des décisions pour que d'autres professionnels du paramédical puissent exercer. Voilà.

Est-ce que ça appelle de votre part des questions ?

On y reviendra tout à l'heure, parce qu'on a une délibération.

Ensuite, je vous ai parlé de l'Architecte des Bâtiments de France. Nous avons reçu une circulaire de Mme Dati, ministre de la Culture sur le dialogue entre les ABF et les collectivités. Nous allons faire en sorte qu'on applique la circulaire sur nos dossiers. Mais c'est un peu compliqué. On vient d'avoir un petit dossier : la rénovation du Resto'Chaud, qui va devenir l'institut de beauté. Il est dans le périmètre de l'église, il n'est pas loin. D'ailleurs, quand vous regardez le resto'chaud, vous ne savez pas qu'il y a une église derrière. D'accord, vous êtes dans la grand rue. Même si vous êtes chez Fanet, on n'arrive pas à voir l'église. Et pourtant l'ABF impose des prescriptions un peu démesurées : petits carreaux, etc.

Et vous dire aussi que notre député Marie-Agnès Poussier-Winzback a pris l'initiative d'une question écrite sur notre dossier à la ministre. Comme ça, on aura la réponse de la ministre de la Culture en plus de la circulaire pour renforcer nos positions. Il y a des contentieux en France, il y en a beaucoup, et parfois l'État perd. Donc, si notre cause est juste, et que la démarche est proportionnée, il n'y a pas de raison de se voir objecter des prescriptions disproportionnées.

On va passer maintenant à l'interco. Et d'abord, c'est Stéphane Cavelier en sa qualité de Vice-Président qui va rapporter d'abord les décisions du bureau.

Le 13 janvier et le conseil du 27.

Stéphane Cavelier :

C'est un Bureau qui s'est tenu Le 13 janvier.

Pour des travaux d'hydraulique douce sur 4 bassins d'alimentation de captage, il y en a qu'un qui nous concernent, c'est à Sainte-Marguerite, rue des Amis. Donc ça, c'est une décision du bureau.

Ensuite, le même jour, pour qu'on puisse faire ces travaux d'hydraulique, il faut transférer les parcelles que vous avez là, ZB 93, pour nous permettre la réalisation de ces travaux.

Et la suivante n'a pas plus d'intérêt que ça, puisqu'en fait, au bureau du 27 janvier, on a redélibéré pour la délibération précédente du 13 décembre il y avait un problème de forme. Donc il a fallu qu'on réattribue les travaux d'économie aux mêmes entreprises, car la forme n'était pas bonne.

Le Maire : On va passer maintenant au Conseil communautaire, du coup, Joëlle Lavenu pour le Conseil communautaire du 27 janvier.

Joëlle Lavenu :

Il y a plusieurs délibérations de prise, notamment celles qui concernent le territoire stratégie et planification, pour se mettre en conformité avec les attributions de subventions pour améliorer l'habitat privé, il a été nécessaire de revoir le règlement puisque les conditions d'éligibilité ont changé.

Ensuite, le pacte territorial France Renov' 2025-2030 qui a eu un avenant. A la suite de la première année de ce pacte, il est convenu de revoir un peu les objectifs et de se mettre un petit peu en position, disons, d'adéquation avec les demandes.

Et puis après, on a vu le point important de ce Conseil, c'était le débat d'orientation budgétaire 2026. Donc, il a été présenté. L'Assemblée a pris note de sa présentation.

Et la seule chose essentielle que je peux vous dire, c'est que les recettes sont en baisse, évidemment. Et donc, en conséquence, peut-être que les nôtres aussi.

Mais ça, c'est Christine qui va nous le dire. Donc, une nouvelle baisse prévisionnelle sur le budget de cette année de 2,49 millions d'euros. En particulier les allocations compensatives de taxes foncières sur le bâti, le non-bâti, la CFE, sur la DCRTP et sur les compensations.

Voilà ce qu'on peut dire.

Sur les assemblées, oui, il y a eu une délégation du conseil communautaire au profit du bureau pour l'aider dans la dérogation au PLUI pour autoriser le changement de destination, étant donné que le conseil communautaire ne se réunit qu'une fois par trimestre à peu près et qu'il y a des demandes qui peuvent arriver entre temps, afin de ne pas faire trop attendre les pétitionnaires, donc le conseil a délégué au bureau cette dérogation.

Le Maire : Merci. Des questions ?

Hervé Gréaume : La baisse des recettes ça fait quel pourcentage par rapport au budget ?

Le Maire : Sur 100 millions, ça fait 2%. Mais bon, c'est plus compliqué que ça. Christine LEDUN nous expliquera tout à l'heure dans le rapport d'orientation budgétaire.

On va passer maintenant au rapport social.

Et donc je demande à Christine Ledun de bien vouloir nous présenter le rapport qui est fait avec le concours du centre de gestion selon un format que le centre de gestion désormais propose à toutes les collectivités qui sont adhérentes.

Christine Ledun : Donc le rapport social, c'est l'analyse des données du personnel de l'année 2024, sachant que c'est une photographie effectivement au 31/12.

Présentation du rapport social en Annexe 1.

Le Maire : Merci. Avez-vous des questions, des observations, des commentaires ? Non, c'est clair. Écoutez, merci. Merci pour ce précieux travail. Ce qui est important, c'est qu'il soit suivi, forcément, ce qui nous permet de voir les évolutions. Mais il faut bien voir aussi qu'il y a beaucoup d'agents à temps incomplet et qui doivent être sur une base contractuelle. Et donc il y a un écart important entre l'effectif total et le nombre d'ETP.

En tout cas, on a essayé de les mettre en valeur à la cérémonie des vœux avec les forces vives.

Je vous propose qu'on passe aux décisions du Maire dont je vous rends compte. Premièrement, la mise à disposition d'un local au centre de santé de la Grand-Rue au profit de Mme Karine Rosay qui est graphothérapeute, c'est-à-dire des personnes qui soignent les enfants particulièrement, mais pas que, qui écrivent mal. Si je l'avais rencontrée quand j'étais petit, ça m'aurait bien aidé. Donc elle commence ses consultations. La Redevance est fixée à 50 euros par mois. Elle utilise une journée le samedi. Et on en est convenu, pour l'instant, pour une durée de 9 mois. Elle veut tester son activité du 1er décembre au 31 août prochain, pour voir si ça prend. Donc à la fois, c'est effectivement des prescripteurs que peuvent être les médecins, que peuvent être les enseignants, avec des prises en charge ou sans prise en charge. Donc c'est la même chose que l'orthophoniste. C'est le même métier, sauf que c'est pour et avec l'écriture. Des questions ? Non ?

La même chose avec Stéphanie Colchen, qui, elle, est sophrologue et qui veut tester aussi son activité. C'est une enseignante qui exerce encore à temps partiel. Elle est en cumul d'activités autorisé et elle veut lancer cela. Donc elle l'a pratiqué, bien évidemment, dans sa classe pour l'ensemble des enfants qui présentent des troubles du comportement et notamment d'hyperactivité, avec des résultats concrets. Donc pour elle aussi, il s'agit d'une durée de 8 mois, du 1er janvier au 31 août. Voilà, donc elle paye une redevance de 25€ par mois, ce n'est pas un loyer, et tout est chauffé, meublé, Et la cohabitation se passe bien avec MedicauxBus.

Ensuite, nous avons réadapté la tarification des salles des fêtes à partir du 1^{er} janvier 2026, notamment parce que la salle de Berronville est désormais rénovée. Donc on en a profité, bien sûr pour la mettre à niveau, puisqu'elle reçoit jusqu'à 110 personnes quand Ricarville en reçoit 120. Donc on a mis les mêmes tarifs, 385 euros le week-end, 3 jours 445 €, etc. Avez-vous des questions ?

On peut toujours casser la vaisselle, ça coûte 5 euros le verre. Pas de problème ? Merci. Ensuite, on a fixé les modalités de mise à disposition des salles municipales, comme on l'avait évoqué lors du dernier conseil municipal, sur la période préélectorale et électorale.

Donc les salles sont pointées, une par commune déléguée, et à Fauville, la salle des Hallettes et l'auditorium. Voilà.

On a rappelé la mise à disposition à titre gracieux en période préélectorale et électorale, sollicitée par des candidats pour des réunions de travail ou des réunions publiques, avant le premier tour comme avant le second.

Des questions ?

Je n'en vois pas. Merci.

Alors on va poursuivre maintenant avec encore une décision d'un tarif de séance de spectacle avec l'association Le Safran Collectif. On a décidé de facturer 4 euros par élève en accord avec les coopératives concernées. Pas de souci ?

Alors on passe aux délibérations maintenant.

On va commencer par le Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025 qui a été capté par l'intelligence artificielle et ensuite repris de façon exhaustive. C'est là qu'on s'aperçoit qu'on a des tics de langage, des phrases qu'on ne finit pas, etc.

De façon exhaustive, je l'ai repris, et Claire Simon aussi. On y a passé 18 heures. La reprise complète du procès-verbal, c'est 18 heures de travail.

On a reçu un mail tout à l'heure de Bertrand LEROY qui nous a fait savoir qu'il trouvait que c'était bien conséquent. C'est une autre façon de travailler, bien évidemment, plutôt que de faire un compte-rendu synthétique.

Mais en même temps, c'est aussi un gros boulot.

Avez-vous des questions sur ce procès-verbal qui est un peu plus épais que d'habitude. J'imagine que chacun a au moins relu les parties où il est intervenu.

Oui ? Question. Alors, on donne le micro à Bertrand Leroy, s'il vous plaît.

Bertrand Leroy: Aurons-nous les informations que j'ai demandées sur le coût des frais de mission engagés pour le congrès des maires ?

Le Maire : Bien sûr. Ça ne pouvait pas figurer au procès-verbal, puisque je n'avais pas l'information. Donc on a fait le calcul, on a une slide à l'écran. Donc le coût d'inscription pour les 7 élus... On avait un coût d'inscription à 8, puisque la DGS est aussi inscrite au congrès des maires. Donc c'est 665 €. Les frais de transport de tous ceux qui y sont rendus sont de 445,55 €. Et les frais d'hébergement de 506,59 €. Soit un total de 1.617,14 €. Voilà, tel qu'on le trouve dans la comptabilité.

Une autre question, c'est bon ?

Eric Blond rentre en séance. Alors, je le sou mets le procès-verbal à votre approbation.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le procès-verbal est adopté.

26.02.02 /01 – ARRET DU PROCES VERBAL DU 08 DECEMBRE 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal de la séance qui s'est tenue le 08 décembre 2025,

Convenant à ce titre que les membres du Conseil doivent l'arrêter ou demandent à le rectifier,

Après en avoir délibéré, à 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

ARRETE le procès-verbal du Conseil Municipal du 08 décembre 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Sens des Votes : **Unanimité**

Je vous en remercie.

Deuxième point, donc, le bail à construction avec les deux dentistes, Messieurs Sénioris et Bernard. Nous avons présenté la dernière fois le dispositif. Nous avons un protocole d'accord. Désormais, nous avons un bail qui a été préparé par Maître Bretteville qu'on vous a adressé avec une ou deux journées de retard, mais on l'a.

Bien évidemment, on l'a relu, on a fait quelques commentaires, mais l'essentiel y est. Il y avait notamment le commentaire que je fais à chaque fois, c'est « qu'en cas de décès », mais la commune ne décède pas. Moi, je peux décéder, mais pas la commune. Il s'agit d'un copier-coller dans les baux à construction entre personnes physiques et pas entre collectivités. Avez-vous des questions sur ce bail à construction qui obéit en tout point au protocole d'accord qu'on a délivré l'autre fois ?

Pas de questions ?

Donc je le sou mets à votre approbation.

Il y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Donc quatre abstentions, il n'y a pas de pouvoir. Merci.

26.02.02 /02 – SIGNATURE D’UN BAIL A CONSTRUCTION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 25.12.08/110 en date du 08 décembre 2025,
Vu le Permis d’Aménager accordé en date du 30.06.2025 et son modificatif accordé le 22 janvier 2026,
Considérant la promesse de bail à construction signée avec Messieurs SENIORIS ET BERNARD en date du 06 novembre 2025,
Considérant le bail à construction proposé,
Considérant l’avis de France Domaine consulté en date du 27 janvier 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 22 voix pour, 0 contre et 4 abstentions, VALIDE le projet de bail à construction avec Messieurs Adrien SENIORIS et Guillaume BERNARD ou la personne morale de leur choix dans laquelle ils seront personnellement associés et dont ils se porteront caution personnelle
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit bail à construction en annexe de la présente avec Messieurs SENIORIS et BERNARD ou la personne morale de leur choix dans laquelle ils seront personnellement associés et dont ils se porteront caution personnelle,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Sens des Votes :

VASSE Jean-Marc	POUR	DUJARDIN Stéphane	POUR
COUSIN Sophie	POUR	LECARON Caroline	POUR
CAVELIER Stéphane	POUR	MABIRE Aurélie	POUR
SINEAU-PATRY Cécile	POUR	LECARPENTIER Stéphane	POUR
LACHEVRE Gilbert	POUR	SALLO Sabrina	ABSENTE
LAVENU Joëlle	POUR	DAMBRY Frédéric	POUR
DELACROIX Bruno	POUR	BELLENGER Laetitia	ABSENTE
CRAQUELIN Paule	POUR	LEROY Bertrand	ABSTENTION
HUBY Pascal	POUR	LEFEBVRE Joël	ABSTENTION
LEDUN Christine	POUR	GESLAIN Fabienne	ABSTENTION
MYMVCHOD Corinne	POUR	DEMEILLERS Julie	ABSENTE
LEPRON Dominique	POUR	CHEVALIER Romain	ABSENT
GREAUME Hervé	POUR	BREANT Marie	POUR
BLOND Éric	POUR	VIOLETTE Ghislaine	ABSTENTION
MICHEL Stéphane	POUR	DURAND Christian	POUR
MECHIN Jean-Michel	POUR		

Nous avons ensuite, c'est Gilbert Lachèvre qui va nous parler du SDE, sous couvert de la présidente.

Gilbert Lachèvre : Oui, bien sûr. Donc, pour le terrain, l'espace santé, nous allons avoir besoin d'amener l'électricité. Donc, les travaux vont être faits, en tout cas, c'est le projet, par l'intermédiaire du SDE 76. Pour les travaux de réseau, la dépense s'élève à 102 400 euros. Est également prévu l'éclairage public pour une somme de 4792,51 euros. Soit un total de 191 656,40 euros avec une participation du SDE 76, de 84 463,89, si bien qu'il restera à financer par la commune de Terre de Caux : 107 192,51€
Voilà donc ce qui figure dans l'avant-projet.

Le Maire : Merci. Donc, bien évidemment, c'est prévu dans le cadre du budget tel que repris sur l'annexe à partir de l'ex-budget annexe, qui est repassé maintenant en principal.
Avez-vous des questions ? Donc c'est conforme aux prévisions.
Donc Cécile Sineau-Patry ne prend pas part au vote en sa qualité de présidente du SDE.
Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté avec quatre abstentions.

26.02.02 /03 – SDE 76 - AVANT PROJET « RUE DE NORMANDIE »

Cécile SINEAU PATRY ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet présenté par SDE76 référencé sous l'affaire Ext+EP-2024-0-76258-M6540, désigné « Fauville en Caux – rue de Normandie » dont le montant prévisionnel s'élève à 191 656.40 € TTC pour lequel la commune participera à hauteur de 107 192.51 € TTC,

Après en avoir délibéré, à 21 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions,
ADOpte le projet dont le détail est joint à la présente délibération,

Nature des travaux	Montant des travaux	Participation du SDE76		Reste à financer par la commune de Terres-de-Caux (adhérent)	
Réseaux Electriques					
Subventionnable HT	125 000,00 €	40 %	50 000,00 €	60 %	75 000,00 €
TVA	25 000,00 €	100 %	25 000,00 €	0 %	0,00 €
Réseau d'éclairage public					
Subventionnable HT	9 500,00 €	40 %	3 800,00 €	60 %	5 700,00 €
TVA (récupérée via FCTVA)	1 900,00 €	0 %	0,00 €	100 %	1 900,00 €
Génie civil de télécommunication (Convention OI-Autre)					
Subventionnable HT	16 500,00 €	0 %	0,00 €	100 %	16 500,00 €
TVA	3 300,00 €	0 %	0,00 €	100 %	3 300,00 €
TOTAL TTC		78 800,00 €		102 400,00 €	

Programme : Eclairage public (EP)**Eclairage public**

- Pose de 6 mâts cylindro-conique de 5 mètres équipé(s) de 1 lanternes LED Watts montée(s) ;

Nature des travaux	Montant des travaux	Participation du SDE76		Reste à financer par la commune de Terres-de-Caux (adhérent)	
Eclairage public					
EP éligible à la MDE	0,00 €	80 %	0,00 €	20 %	0,00 €
EP Hors MDE	8 713,67 €	65 %	5 663,89 €	35 %	3 049,78 €
TVA (récupérée via FCTVA)	1 742,73 €	0 %	0,00 €	100 %	1 742,73 €
TOTAL TTC		5 663,89 €		4 792,51 €	

Financement global de l'opération

Participation du SDE76**	Reste à financer par la commune de Terres-de-Caux (adhérent)
84 463,89 €	107 192,51 €

Montant total de l'opération TTC	191 656,40 €
---	---------------------

INSCRIT la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2026 pour un montant de 107 192.51 € T.T.C,

DEMANDE au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante intervenir ultérieurement

Sens des Votes :			
VASSE Jean-Marc	POUR	DUJARDIN Stéphane	POUR
COUSIN Sophie	POUR	LECARON Caroline	POUR
CAVELIER Stéphane	POUR	MABIRE Aurélie	POUR
SINEAU-PATRY Cécile	NE PREND PAS PART AU VOTE	LECARPENTIER Stéphane	POUR
LACHEVRE Gilbert	POUR	SALLO Sabrina	ABSENTE
LAVENU Joëlle	POUR	DAMBRY Frédéric	POUR
DELACROIX Bruno	POUR	BELLENGER Laetitia	ABSENTE
CRAQUELIN Paule	POUR	LEROY Bertrand	ABSTENTION
HUBY Pascal	POUR	LEFEBVRE Joël	ABSTENTION
LEDUN Christine	POUR	GESLAIN Fabienne	ABSTENTION
MYMVCHOD Corinne	POUR	DEMEILLERS Julie	ABSENTE
LEPRON Dominique	POUR	CHEVALIER Romain	ABSENT
GREAUME Hervé	POUR	BREANT Marie	POUR
BLOND Éric	POUR	VIOLETTE Ghislaine	ABSTENTION
MICHEL Stéphane	POUR	DURAND Christian	POUR
MECHIN Jean-Michel	POUR		

Bruno Delacroix pour la convention d'occupation de l'hôtel de ville de Terres-de-Caux à Fauville.

Bruno Delacroix Donc STGS va faire de la télérelève sur les compteurs de l'eau potable, puisque l'assainissement est resté à Eaux de Normandie.

Et donc, c'est pour nous autoriser à passer une convention avec l'agglomération et avec STGS pour installer une antenne de télé-relève sur la mairie, sur l'hôtel de ville, pour pouvoir envoyer les données.

Le Maire : Avez-vous des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée

Merci. Merci Bruno.

26.02.02 /04 –CONVENTION AVEC CSA ET STGS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ANTENNE DE TELERELEVE A LA MAIRIE DE FAUVILLE EN CAUX

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la convention tripartite entre STGS, CSA et la commune de Terres-de-Caux pour la mise en place d'une antenne de télérelève sur l'Hôtel de ville,

Après en avoir délibéré, à 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Sens des Votes : Unanimité

Pascal Huby : pour la modification du réseau électrique du chemin rural numéro 22.

Ce sont des travaux de mise en souterrain de lignes électriques qui sont prévus.

Ils sont prévus sur la partie du chemin rural numéro 22 qui rejoint le chemin des Côtes à Fauville, à la rue du Val Cayeux et depuis jusqu'au Hameau de la-Cayenne à Hattenville.

Il sera également mis en souterrain une partie de la ligne entre le bois carré et Roncherolles.

L'ensemble de la ligne aérienne sera supprimé, déposé, les poteaux et les massifs en béton également. Ces travaux devraient démarrer à la fin août ou début septembre et seront réalisés par Enedis. Ces travaux engagent la signature de conventions de servitude entre la commune et Enedis. La présente délibération a pour objet d'autoriser M. le Maire à signer cette convention et les conventions nécessaires.

Le Maire : L'enfouissement de lignes, moyenne tension, c'est toujours intéressant, forcément. Ça disparaît du paysage. C'est plutôt bien.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Le Maire : Paule Craquelin, puisqu'on n'est pas loin du bois carré.

Paule Craquelin : Justement, ce n'est pas Bois-Carré précisément, c'est Roncherolles aussi. Et avec Carole Hauteceur, on s'est renseigné pour savoir si la fibre allait être enterrée en même temps. Ça aurait été l'occasion, parce que... Eh bien non !

Le Maire : La fibre, c'est la fibre, et l'électricité, c'est l'électricité.

Pauler Craquelin : C'est un peu dommage. La tranchée est faite, et puis les poteaux vont toujours rester en place. Enfin, ils enlèvent les poteaux de la ligne de moyenne tension.

Le Maire : Mais là, on est sur la moyenne tension. Pascal, on est bien d'accord, on est en moyenne tension. Oui, ça s'appelle la coordination des concessionnaires. Malheureusement, pour l'avoir fait à l'Épine Saint-Paul, on sait combien c'est difficile.

Y a-t-il d'autres questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Merci, c'est adopté.

26.02.02 /05 – MODIFICATION DU RESEAUX ELECTRIQUE - CHEMIN RURAL N°22

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les conventions de servitudes proposées par Enedis,
Considérant la modifications des réseaux électriques du CR n°22,

Après en avoir délibéré, à 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

ADOpte les projets de convention de servitude,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Sens des Votes : Unanimité

Peut-être dire un mot aussi d'une autre ligne moyenne tension du côté de Bermonville qui, de temps en temps, nous lâche au moment de la tempête, parce qu'effectivement, il suffit qu'une branche de peuplier casse et se retrouve sur la ligne.

Et comme c'est la deuxième fois que ça arrive, est-ce que, Cécile Sineau-Patry, en sa qualité de présidente du SDE, peut nous en dire un mot ?

Cécile Sineau-Patry : Je veux dire qu'en ma qualité de présidente du SDE, être intervenue auprès d'Enedis et de demander qu'une réunion soit organisée, très rapidement et qu'on tranche entre le SDE, Enedis et la commune, de façon à définitivement trouver une solution qui soit pérenne sur le sujet de cette ligne moyenne de tension qui nécessitera des travaux. J'étais en train de dire aussi qu'Enedis d'une façon générale, sur l'ensemble de la Normandie, développe 120 millions pour des travaux de sécurisation en regard, justement, des tempêtes qui sont plus nombreuses. ENEDIS va commencer des gros travaux, et enclencher de grands programmes de sécurisation.

Le Maire : Très bien. En tout cas, on compte sur cette intervention pour qu'Enedis, qui a déjà réfléchi au sujet, puisse s'y inscrire. Merci.

Nous avons une convention à titre précaire de location d'une parcelle. C'est Frédéric Dambry qui va rapporter.

Frédéric Dambry : Donc, on est venu nous voir, un jeune de Fauville, Théo Larson. Il est étudiant, il a fait des études à l'école agricole d'Yvetot et il nous a demandé la parcelle...

Il veut se lancer dans l'élevage d'ovins, donc de moutons, et il est à la recherche de parcelles pour mettre des moutons. Et il n'habite pas loin de cette fameuse parcelle qui se trouve derrière les terrains de foot. C'est une parcelle qu'on entretient à la tonte une fois ou deux fois par an, qui est clôturée. Donc il nous a demandé s'il pouvait passer une convention avec nous pour faire de l'éco-pâturage, tout simplement.

Le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? des oppositions à une location à 22 centimes du mètre carré. C'est adopté ? Merci.

26.02.02 /06 – CONVENTIN A TITRE PRECAIRE DE LOCATION DE LA PARCELLE AC 229

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention à titre précaire de location de la parcelle AC229,

Après en avoir délibéré, à 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Monsieur Larson Théo,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Sens des Votes : Unanimité

Alors là, c'est Gilbert LACHEVRE, qui va rapporter, en l'absence de Stéphane LECARPENTIER, sur la mise à jour sur les documents du zonage pour donner suite aux études de cavité.

Gilbert Lachèvre : Oui, donc, le conseil municipal est tenu d'approuver les différentes études de cavités qui sont menées sur le territoire. Plusieurs communes déléguées sont concernées. On va commencer par Ricarville. Il y a eu des sondages qui ont été faits. Un propriétaire qui avait déjà construit une maison a voulu l'agrandir et l'agglo avait demandé une étude complémentaire au niveau des recherches de cavité et a découvert un document qui nous a appris qu'il y avait une parcelle napoléonienne juste en face.

Parcelle napoléonienne, ce qui veut dire qu'il faut adopter un périmètre de 60 mètres. Donc le propriétaire a été obligé de faire le sondage. Le sondage n'a rien donné, donc tout était conforme. Modification du périmètre de sécurité pour lui permettre d'entreprendre les travaux.

Pour Bermonville, nous sommes autour d'une mise à jour qui a permis de confirmer qu'une carrière souterraine de sable n'était pas à proximité et dans l'alignement d'un bâtiment qu'on trouve chez M. Stéphane LECARPENTIER. Ce qui a permis de rectifier également le cadastre et de permettre la construction.

Également à Bermonville, c'était un indice qui était apparu pour un survol aérien. Et après vérification, on s'est aperçu qu'il n'y avait aucun indice réel. L'indice a été supprimé. On est chez M. Biard.

Ensuite, on arrive à Sainte-Marguerite-sur-Fauville. Donc là, nous sommes dans la ferme LEDUN. Un décapage a été effectué pour permettre de lever un indice.

On s'est aperçu que c'était simplement une fondation en briques et donc pas de cavité, rien de tel.

Ce qui a permis la suppression de cet indice et de pouvoir effectuer l'intervention sans aucun problème.

Ensuite, nous arrivons à Fauville, sur le terrain qui servira à l'espace de santé. Vous avez certainement pu remarquer il y a quelque temps qu'il y avait eu des sondages, des décapages. On avait trouvé des troncs qui avaient été enfouis. Donc, on a fouillé un peu plus, on s'est aperçu qu'il y avait un puits, mais absolument aucune galerie, ce qui permet donc de lever également l'indice, il n'y a pas de problème de sécurité, et simplement de situer l'endroit où se trouve ce puits, et d'autoriser bien sûr tous les travaux qui pourront avoir lieu par la suite.

Ensuite, nous arrivons à Bennetot : Également, une anomalie avait été trouvée avec une carrière souterraine. Après étude de cette carrière, on s'est aperçu qu'il n'y avait pas d'anomalie réelle et le périmètre de sécurité a pu être modifié, permettant la construction. Nous sommes chez M. Devaux.

Et enfin, on termine par de nouveau Fauville. Vous n'avez pas été sans savoir qu'il y avait eu une cavité qui avait été trouvée chez Mme Renaud. Donc là, des travaux ont été nécessaires pour remettre cette maison en sécurité, une maison qui avait été évacuée à cause de la cavité, avec le dispositif qu'on a adopté dans ces cas-là, subventionné par la DDTM à hauteur de 41 206,80 €, du département à hauteur de 9 600 €, le coût total étant de 54 072 €. La commune a pris à sa charge, comme elle l'a fait dans un cas précédent, le reste qui se monte à 3.265,80 euros. Si bien qu'en fait, il ne restait aucun reste à charge pour la propriétaire. Madame Renaud nous a adressé des remerciements pour l'aide qui lui a été apportée et lui permettre ensuite de pouvoir retrouver sa maison.

Voilà pour les différentes cavités.

Le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur ces cavités ? Oui ? Bertrand Leroy.

Bertrand Leroy : Est-ce que vous avez pris compte de cette nouvelle cartographie des cavités pour l'actualisation du PLU ?

Le Maire : Justement, c'est l'objet de la nouvelle procédure. Avant, il fallait modifier le PLU pour changer les zonages, alors qu'aujourd'hui c'est automatique, à la condition que le Conseil délibère en disant que vous avez eu connaissance qu'un rapport a été fait par le BRGM, par Explor'e ou un autre BET. Et cette délibération-là met à jour le PLU automatiquement. C'est extrêmement intéressant.

Bertrand Leroy — Ce sera annexé automatiquement ?

Le Maire — Automatiquement. La cartographie est traduite.

Une autre question ?

Moi, je suis ravi aussi que notre système d'aide communale différentielle, c'est-à-dire qui vient d'abord le département pour la partie diagnostic, puis l'État, quand il y a un reste à charge, eh bien qu'on prenne en charge par une aide communale.

Parce que la personne qui en bénéficie, c'est bien pour elle. Certes. Mais ce qui est envoyé à tout le monde, c'est que s'il y a un problème, la Commune est là et on sait faire. Et ça, je crois, ça rassure par rapport au bas bruit qu'il y ait des marnières et que c'est risqué de construire. Oui, il y a des marinières. Il y en a partout en pays de Caux. Mais nous, on sait

les traiter de ce point de vue. On fait preuve de solidarité. Et c'est bien.

Merci, Gilbert. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté. Je vous remercie.

26.02.02 /07 – ETUDE DE CAVITES AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Conseil municipal,

Vu l'étude 76525-07 du 10 février 2025 réalisée par le cabinet Explor-e et ses conclusions,

Vu l'étude 76080-09-01 du 26 mars 2025 réalisée par le cabinet Explor-e et ses conclusions,

Vu l'étude 76607-05-01 du 2 avril 2025 réalisée par le cabinet Explor-e et ses conclusions,

Vu l'étude 76125-20-03 du 12 novembre 2025 réalisée par le cabinet Explor-e et ses conclusions,

Vu l'avis du BRGM en date du 26 mai 2025 relatif à l'indice 76080-36,

Vu l'étude 76080-09-01 du 26 mars 2025 réalisée par le cabinet Explor-e et ses conclusions,

Vu l'étude 76258-38-04 du 20 mai 2025 réalisé par le cabinet Explor-e et ses conclusions,

Vu les avis des services de la DDTM relatif à chaque étude,

Vu les fiches descriptives d'indice établies pour chaque étude,

Après en avoir délibéré, à 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

ACCEPTE les prescriptions de la DDTM comme suit :

<i>Commune déléguée</i>	<i>Numéro d'indice</i>	<i>Conclusion du rapport d'étude</i>	<i>Avis de la DDTM</i>	<i>Décision</i>
Ricarville	Indice n° 525-70	Aucune anomalie liée à la présence d'une ancienne cavité souterraine n'a été mise en évidence lors de la réalisation de ces sondages.	L'étude est conforme aux attentes de la DDTM. Au vu de l'absence de galerie au droit des sondages, le périmètre de risque de l'indice 70 sur la propriété Vasseur, peut être modifié comme indiqué dans le rapport	Modification du périmètre d'indice
Bermonville	Indice n° 080-115	La mise au jour des formations géologiques non perturbées (limons des plateaux) au droit de l'ICS 115, combinée à l'absence de zones décomprimées en profondeur permet de confirmer que la carrière souterraine de sable déclarée dans les archives ne se situe pas au droit du futur bâtiment. ⇒ De supprimer de l'emprise de l'indice 115 la zone décapée	Le protocole reste conforme à celui attendu par nos services. Aucune anomalie n'a été trouvée. Les conclusions de l'étude peuvent être suivies.	Modification du périmètre d'indice

<i>Sainte Marguerite sur Fauville</i>	<i>Indice n°607-46</i>	Le décapage réalisé au niveau de l'ICS 046 a permis d'identifier la présence d'une ancienne fondation en brique silex et grès en relation avec un ancien bâtiment. ⇒ Requalifier l'indice en leurre.	<i>L'indice a été localisé sur site, la zone de décapage intègre le positionnement de l'indice de l'inventaire de 1987, aucune cavité n'a été mise en évidence.</i> - <i>Suppression de l'indice</i> - <i>Conserver l'indice en "leurre" sur le RICS</i> - <i>Préconiser des fondations adaptées pour tout projet implanté au droit de la zone décapée.</i>	<i>Suppression de l'indice</i>
<i>Fauville en Caux</i>	<i>AD 118</i>	Explor-e propose de : - De définir un nouvel indice de cavité au niveau du puits A1 mis au jour lors du décapage - De définir un nouvel indice de type zonal ou aire limitée, reprenant les limites de la fosse découverte, sans relation avec une cavité souterraine ; - De ne pas définir de périmètre de sécurité au niveau de ces indices compte tenu des investigations et traitements réalisés ;	<i>Le protocole d'étude est conforme.</i> <i>Le puit détecté au décapage ne présente pas de galerie d'après les résultats des sondages périphériques.</i> <i>L'indice n'a pas à être pris en compte en ADS. Il pourra être reporté en tant que leurre ou puits avorté.</i> <i>Pour la fosse relevée lors du décapage aucun périmètre de risque n'est à appliquer.</i> <i>Toutefois, en ADS, il conviendra de prescrire des fondations adaptées pour tout projet implanté au droit de cette fosse. L'emprise de cette fosse devra être reportée sur le RICS. »</i>	<i>Ajout de l'emprise de la fosse.</i>
<i>Bennetot</i>	<i>Indice n°-078-38</i>	Aucune anomalie en relation avec une carrière souterrain n'a été recoupée sur les sondages. ⇒ Aménagement localement du périmètre de sécurité	<i>Le protocole d'étude est conforme à celui défini par la DDTM. Au vu de l'absence d'anomalie au droit des sondages, le périmètre de risque peut être modifié.</i>	<i>Modification du périmètre d'indice</i>
<i>Bermonville</i>	<i>Indice n°080-36</i>	Avis du BRGM : <i>L'indice repéré par survol aérien doit faire l'objet d'une confirmation lors de deux campagnes de vérification sur le terrain. Or, la visite de 2009 n'a mis en évidence aucun signe d'effondrement.</i> ⇒ Levé de l'indice 38 ⇒ Conserver en tant que leurre	La DDTM précise que l'avis du BRGM fait office d'avis de l'Etat.	<i>Suppression de l'indice</i>
<i>Fauville en Caux</i>	<i>Indice n° 258-45</i>	Au regard de cette opération, Explor-e propose : - De lever l'arrêté d'interdiction d'accès à l'habitation ; - Du point de vue de l'urbanisme, de modifier le périmètre de sécurité associé à l'indice ;	<i>Le protocole d'étude est conforme à celui défini par la DDTM. Les conclusions sont à appliquer.</i>	

		- De définir une zone de « Prescriptions géotechniques » au droit de l'emprise reconnue et traitée de l'indice ; - En continuité, tout aménagement ou tout équipement de gestion des EP/EU au droit sur cette zone sera interdit.		
--	--	--	--	--

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Sens des Votes : Unanimité

On va passer aux droits de préemption sur les surfaces commerciales.

Stéphane CAVELIER : Alors, dans notre PLU historique, nous exerçons le droit de préemption sur les fonds de commerce et les baux commerciaux. Mais dorénavant, il faut que le PLUI qui vient d'être adopté puisse le permettre.

Le Maire : Ce que vous avez à l'écran, c'est le fameux périmètre de sauvegarde dans lequel on intervient. Les zones d'activité économique n'en sont pas, puisque ce n'est pas du commerce de proximité, c'est de l'activité. Là l'Agglo est déjà compétente.

Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté, merci.

26.02.02 /08 – DROIT DE PREEMPTION COMMERCIAL

Vu :

- le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.214 1 à L.214 3 relatifs au droit de préemption en faveur du maintien du commerce et de l'artisanat de proximité
- la loi n° 2014 366 du 24 mars 2014 (ALUR) ayant transféré la compétence en matière de DPU commerce aux EPCI compétents en PLU
- la délibération n° 3.2.2 du 12 janvier 2017 instituant un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur le territoire de la commune de Terres-de-Caux, fondé sur les zones du PLU communal
- la délibération du Conseil communautaire en date du 02/12/2025 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), se substituant aux PLU communaux
- le rapport présenté par monsieur le Maire

Considérant :

- que le droit de préemption commercial ne peut s'exercer que dans un périmètre de sauvegarde délimité par délibération motivée,
- que le périmètre institué par la délibération du 12 janvier 2017 se réfère à des zones du PLU communal désormais supprimées,
- qu'il convient, pour garantir la sécurité juridique de l'exercice du DPU commerce, d'actualiser ce périmètre
- que le maintien du commerce et de l'artisanat de proximité constitue un enjeu majeur pour la vitalité des centralités urbaines et rurales du territoire

Après en avoir délibéré, à 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

Article 1 – Actualisation du périmètre de sauvegarde

Le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité est redéfini conformément au plan annexé à la présente délibération.

Le plan annexé reprend exactement les anciennes zones du Plan Local d'Urbanisme communal, le périmètre initial n'est donc pas modifié.

Le plan de délimitation est annexé et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 – Publicité et opposabilité

La présente délibération sera :

- transmise au Préfet
- affichée en mairie
- publiée conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales

Elle deviendra exécutoire dans les conditions prévues à l'article L.2131 1 du CGCT.

Article 3 – Exécution

Le Maire de Terres-de-Caux est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Sens des Votes : Unanimité

Et bien maintenant, nous allons passer au débat d'orientation budgétaire Et je vais demander à Christine LEDUN , adjointe aux finances, de s'en charger au-delà du rapport que vous avez reçu dans les temps, de manière que vous ayez pu en prendre connaissance. Nous allons avoir une synthèse qui va vous être présentée. Christine, c'est à vous.

Christine LEDUN détaille les éléments en annexe 2.

Le Maire : Y a-t-il encore des questions sur cette présentation ?

Le ROB, qui est un bel outil, a demandé beaucoup de travail de la part des services aux côtés de Christine LEDUN que je félicite pour la qualité de l'information comptable.

Bertrand Leroy : Je remercie Christine pour son travail. S'agissant du résultat de clôture, j'ai entendu parler de 2 700 000 euros environ. Ça concerne que le fonctionnement ou l'ensemble du budget ? Ca concerne le budget globalisé ou le seul budget primitif de la commune ?

Le Maire : C'est le budget principal de la commune ce n'est pas la consolidation.

C'est que du fonctionnement, l'investissement ça a été présenté.

Je crois qu'on a donné une information, on peut remettre les slides en place si vous voulez, on a donné une information suffisamment précise pour que les choses soient bien claires. Donc si on revient avant les budgets annexes sur les slides des APCP où l'on met exactement ce qu'il reste à financer sur des opérations qui sont, ou délibérées, ou engagées, ça c'est très clair. Ensuite on a en estimé au stade de l'élaboration du ROB la clôture qu'on a envisagée.

Christine LEDUN vient de nous dire qu'entre ce qu'on avait prévu en clôture et la réalité, il y a 63.000 euros de plus. C'est ce qu'elle nous a dit tout à l'heure. Voilà. Donc la clôture est encore meilleure que ce qu'on avait estimé quand on a projeté, y compris au moment de la commission des finances.

Le Maire : Eh bien, je demande effectivement de prendre acte de l'organisation de ce débat d'orientation budgétaire. Y a-t-il d'autres questions ?

Bertrand Leroy : Compte tenu de tout ce qu'on vient de dire on va considérer que le débat d'orientation a eu lieu dans la forme. On va effectivement prendre acte de ce débat budgétaire, que le débat a eu lieu que la documentation a été fournie, et que le Maire peut proposer un programme pour le prochain mandat en considérant qu'il n'y aura pas d'augmentation des impôts.

Cécile Sineau-Patry : Mais les impôts ? de quoi parle-t-on

Le Maire : Tout est dans le mot considéré !

On a le débat sur le DOB absolument.

Y a-t-il d'autres questions là-dessus ?

Il est pris acte que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu séance tenante.

26.02.02 /09 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107-II-4O et 5O ;

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment ses articles 13 et 29 ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal de Terres-de-Caux, modifié par délibération n°3.1.1 en date du 06 Mars 2022 et plus particulièrement son article 4,

Vu le règlement budgétaire et financier voté le 19/02/2024,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport établi, préalablement à la présentation du budget primitif de l'exercice 2026 du budget principal et de ses budgets annexes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Sens des Votes : Unanimité

Alors, il n'y a pas de questions diverses. On est d'accord ?

Le Maire : Je voulais terminer à ce moment-là parce que c'est le dernier conseil de la mandature.

Donc j'ai voulu faire quelques chiffres : nous aurons eu au total 47 séances de conseil municipal. Et donc je voudrais remercier chacun d'entre vous de sa participation à ces séances qui généralement durent entre 2h et 2h30. On n'a pas fait 3h, je ne crois pas.

Nous aurons pris au total 762 délibérations. On n'a pas calculé le taux d'unanimité des délibérations. On n'a pas voulu faire ça. Mais il y a eu un bon climat de délibérations. C'est ce que je voulais signaler.

Et puis, comme vous le savez, en début de mandature, le conseil municipal m'avait donné délégation pour prendre des décisions à condition d'en rendre compte. Eh bien, ce sont 142 décisions que j'ai été amené à prendre et dont je vous ai rendu compte. Ça représente 15% de l'activité totale délibérative. C'est une information que je voulais vous passer.

Quand on compte, ça commence à faire... Alors on ne vous a pas compté l'ensemble des actes qui ont été passés au total, l'ensemble des arrêtés de voiries, de déplacements, de stationnement, l'ensemble des pièces prises, des décisions prises en matière d'urbanisme, etc... ni tous les actes d'exécution.

Mais là, c'est uniquement l'activité qu'on appelle délibérative.

La deuxième chose que je voulais dire, puisque Bertrand Leroy l'a évoqué tout à l'heure, on aura investi sur le mandat 10 millions de construction de bâtiments sur un total de 13 millions d'investissement quand on cumule l'ensemble des sections d'investissement sur les 6 années.

Mais si on s'en tient à la partie bâtie, c'est plus de 10 millions.

La gendarmerie pour 5,28 M€ qui aura été financé pour 1,432 M€ par des subventions et pour 3,429 M€ par les emprunts.

Et du côté de la commune, sur le budget de la commune, 5,2 M€, financés par 2,5 M€ de subventions, financés par 2 M€ de cessions.

J'insiste là-dessus, on a vendu les biens, on en a vendu pour 2 millions, on en a refait pour 5 millions. C'est quand même ça le dispositif.

On aura aussi mobilisé dans nos fonds de réserve 197 000 euros quand on aura emprunté 366.000 € alors qu'à côté, on en aura remboursé plus de 500 K€ .

C'est l'état de la situation de l'investissement, de ce que nous aurons fait dans le mandat. C'est plus de 10 millions d'investissements. À cela, on ajoute, bien sûr, pour arriver aux 13 millions toutes les dépenses d'équipement, les panneaux, les voiries, les trottoirs, tout ce qui n'est pas bâti, mais qui aura été quand même investi, puisqu'on est à plus de 8 millions sur le budget de la commune, tout compris.

J'ai mis aussi un état du patrimoine pour bien éclairer sur les questions de dette.

La dette de la commune est tombée à 597 000 euros fin 26. Vous avez vu d'ailleurs dans les frais financiers, c'est moins de 15 000 euros, de frais d'intérêt pour le budget principal de la commune.

Et la dette de la gendarmerie est à 2 945 000 au 31 décembre 2025, avec un patrimoine, bien évidemment, qui est en face, qui en est la contrepartie.

Ce n'est pas pareil quand on s'endette pour faire de la voirie !

Donc notre dette totale, elle est de 3 542 000 € ce qui représente 806 € par habitant.

Et enfin, au 31 décembre 2025, puisque vous me posiez la question tout à l'heure, l'état des réserves de la commune, c'est 2 798 000 €

Si on compare ça avec ce que nous avons en la matière, donc c'est 2 798 000 qui représentent ce qu'on appelle communément les fonds libres, en fait, ce qu'on a en caisse, ce qu'on a sur notre compte, en quelque sorte.

Voilà. Tout en ayant investi 10 millions d'euros de bâti, près de 13 millions au total.

Voilà les quelques informations que je voulais vous dire pour finir.

Le mandat s'achève. Il y aura encore un petit peu d'activité jusqu'au 14 mars. Nous aurons la Sainte-Barbe samedi prochain, qui se tiendra à Sainte-Marguerite. Nous aurons l'Assemblée générale de l'association des anciens combattants, qui se tiendra à Ricarville le 14 février.

Et la plantation des sept arbres pour célébrer la génération numéro 9 avec les 51 naissances, qui se feront donc à Bennetot le 7 mars.

Je vous ai dit aussi que je signerai la vente avec Gueudry.

Si d'aventure je devais être amené à prendre encore quelques décisions, j'en rendrai compte par un mail pour que, si par délégation je dois encore agir, je puisse rendre compte au conseil municipal avant le 14 mars prochain.

Voilà. Et après, déjà début mars, ce sera un « autre monde » et la France entière entrera dans sa période électorale. La démocratie pourra s'exprimer sur tout le territoire national.

Voilà les quelques mots que je voulais vous adresser pour conclure nos travaux du mandat, en vous remerciant les uns et les autres de votre contribution positive, constructive, critique aussi, utile, utilement critique, parce que c'est comme ça qu'on nous permet de bien travailler, et j'ose croire qu'on aura assurément bien travaillé, pour le faire avec beaucoup de sérieux et beaucoup d'engagement.

Voilà, j'en termine là.

Y a-t-il encore un mot ? Personne ? Non, c'est clair.

Et pour terminer, une fois n'est pas coutume, eh bien, on vous a prévu quelques pizzas chaudes avec un pot qui vous sera servi.

Merci de votre attention. La séance est levée à 20h30.

Elle aura duré deux heures et une minute.

N'oubliez pas de signer.

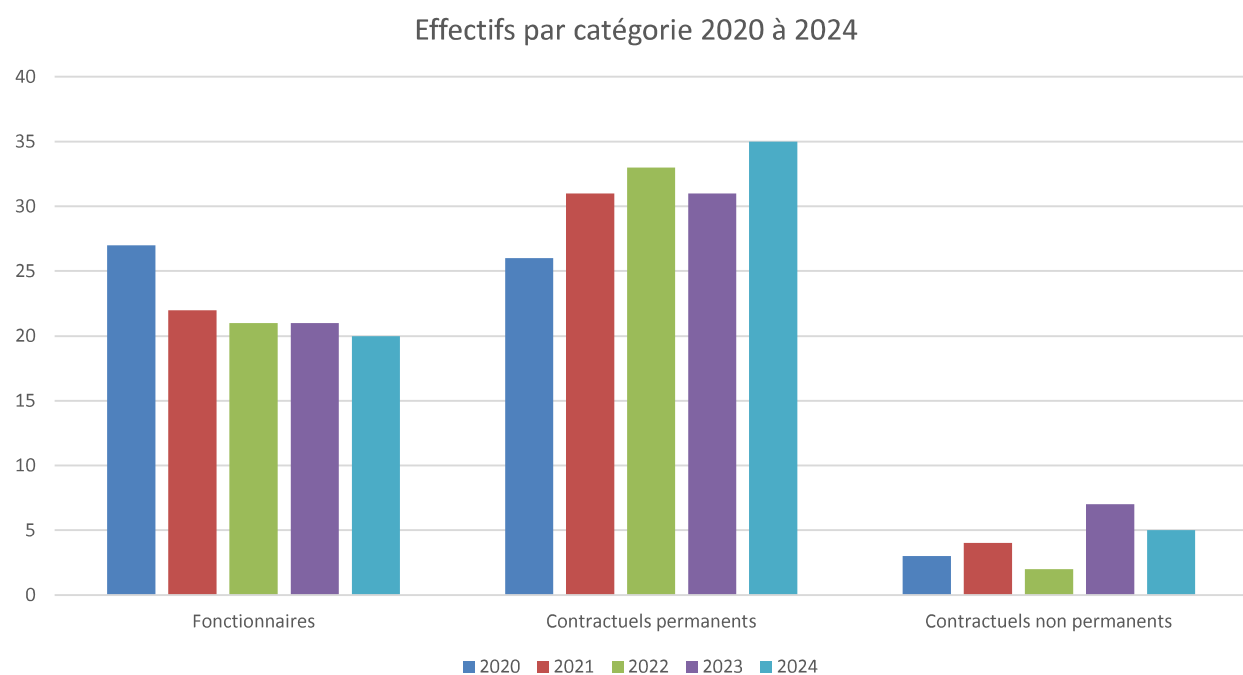
LE RAPPORT SOCIAL 2024



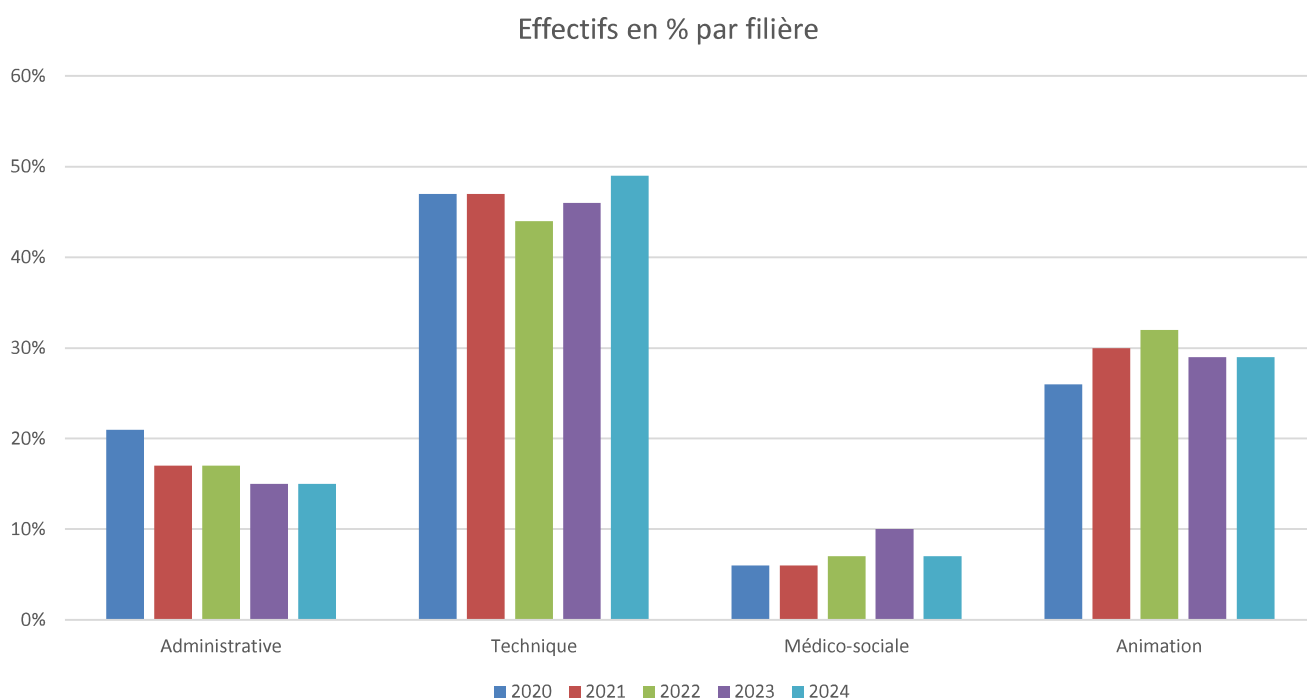
TERRES-DE-CAUX

7, avec Fauville au cœur

Evolution des effectifs par type de contrat

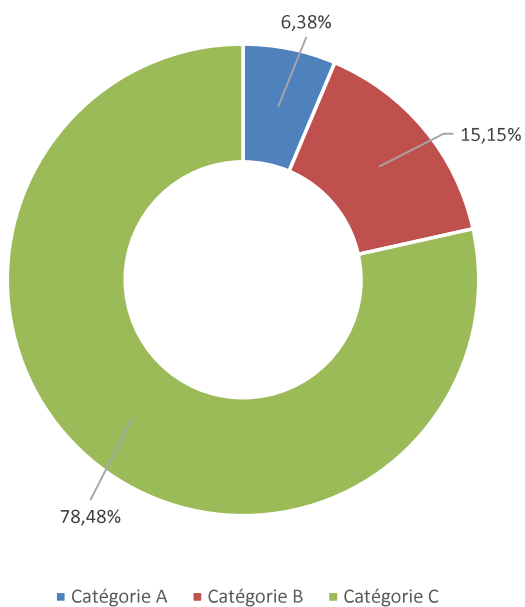


Evolution des effectifs par filière

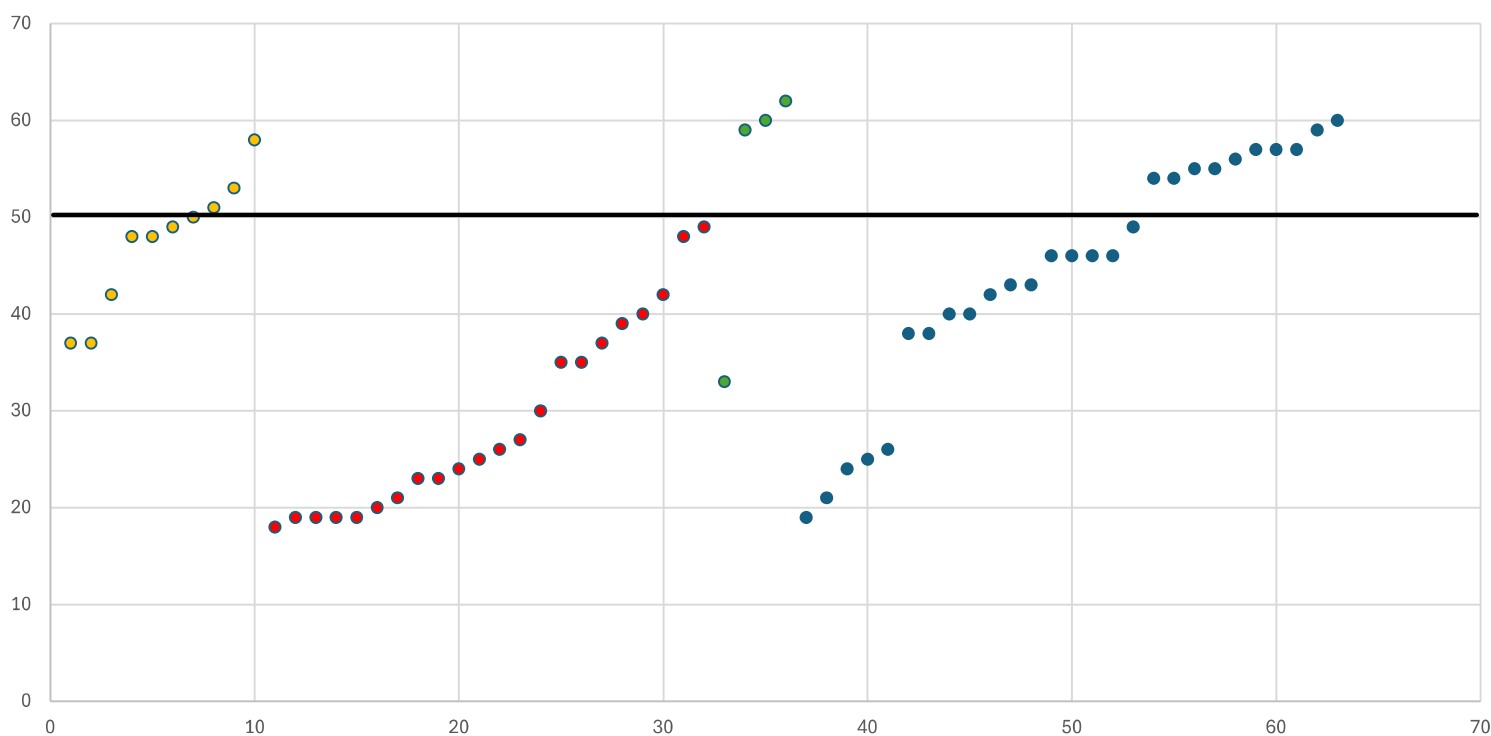


ETP par catégorie

ETP par catégorie en 2024



Pyramide des âges



Administration – Animation – Social – Technique



TERRES-DE-CAUX

7, avec Fauville au cœur

Analyse des recettes de fonctionnement
CA estimé 2025 et DOB 2026

- 70 **Au niveau CA estimé Le cpte 70 produits de gestion courante** (+48k) par rapport au budget 2025 les recettes de cantine, ALSH et plan mercredi ainsi que les accueils du soir et matin se situeraient autour de 296 k€ soit +21 k€ par rapport au Budget et comprend depuis l'année dernière une semaine pour les ados l'été au niveau de l'ALSH.
 - ✓ La prestation de refacturation de personnel de TDC au CCAS serait constante par rapport au budget 2025 pour 85 k€
 - ✓ Les recettes concernant la culture atteindraient 27 k€ soit +15k€ par rapport au budget
 - ✓ +5 k€ au niveau des concessions funéraires
 - ✓ +1 k€ au niveau de la régie marché
- **Au niveau du DOB,**
 - ✓ **Le cpte 70 produits de gestion courante** (-55k€) par rapport au CA estimé 2025 et (-6 k€) par rapport au budget 2025
 - ✓ Les recettes de cantine, ALSH et plan mercredi ainsi que les accueils du soir et matin s'élèveraient à 263 k€ de manière prudente
 - ✓ La prestation de refacturation de personnel de TDC au CCAS serait constante par rapport au budget et au CA estimé 2025 pour 85 k€

Les autres recettes sont évaluées au niveau du budget 2025 de manière prudente.

- 73 **Au niveau CA estimé, le cpte 73 Les impôts et taxes** au niveau des contributions directes (-9 k€) par rapport au budget 2025 dû à l'exonération sur la taxe foncière non bâtie qui est passée de 20% à 30%
 - ✓ (+ 32k€) concernent les contributions directes
 - ✓ L'attribution de compensation de Caux Seine Agglo et la DSC sont au niveau du budget 2025 soit 682K€ pour l'**AC** et 55k€ pour la DSC
- **Au niveau du DOB, le cpte 73 Les impôts et taxes**, concernant les contributions directes elles sont estimées à iso CA estimé 2025 et (-9k€) par rapport au budget 2025:
 - ✓ Base définitive de 2025 revalorisée 0.86 % sur le foncier bâti à l'exclusion des bases professionnelles et commerciales
 - ✓ L'attribution de compensation de Caux Seine Agglo et la DSC sont au niveau du CA estimé 2025 pour l'**AC** et 50k€ pour la DSC
- 74 **Au niveau du CA estimé, le cpte 74 Dotations & subventions** (+33 k€) par rapport au budget 2025 y compris DM :
 - ✓ Principalement, la subvention petite enfance (+20 k€)
 - ✓ La subvention CAF (+ 10k€)
 - ✓ Divers pour (+3k€)

Je vous rappelle que les lignes suivantes ont faits l'objet de DM :

- ✓ DGF et DSR (+7k€)
- ✓ Les DMTO (les droits de mutation à titre onéreux) s'élèvent à 113 k€ alors qu'ils ont été budgétés à 50k€ de façon prudente soit une augmentation de 63k€.

- ✓ De même pour la FDTP qui s'élève à 69 k€ et qui a été budgété pour 60k€ soit +9 k€.
 - ✓ En revanche baisse de la DC RTP de 26k€ par rapport au budget
- Le compte 74 a donc évolué de (+88k€) par rapport au budget primitif 2025
- **Au niveau du DOB, le cpte 74 Dotations & subventions (-105k€)** par rapport au CA estimé 2025 et (-17 k€) par rapport au budget 2025 :
 - ✓ Gel de la DGF à hauteur de CA estimé 2025 soit 490 k€, DSR pour 315 k€ et conservation de la dotation commune nouvelle s'élevant à 105 k€
 - ✓ Baisse des DMTO (les droits de mutation à titre onéreux) de (-63k€) par rapport au CA estimé 2025 de façon prudente, soit une enveloppe de 50k€
 - ✓ Baisse de la FDTP de (-7k€)
 - ✓ Pas de recensement sur 2026 donc (-8k€) de subvention
 - ✓ Subvention CAF (-10k€)
 - ✓ Nouvelle allocation de l'état déjà perçue en 2025 (+20k€)
 - **75 Au niveau du CA estimé, le cpte 75 autres produits de gestion courante (-18k€)** par rapport au budget 2025
 - ✓ (+11k€) concerne les revenus de location Alménos, Médicaux bus et salles des fêtes
 - ✓ (+7k€) don pour les églises
 - ✓ **Au niveau du DOB, le cpte 75 autres produits de gestion courante (-37k€)** par rapport CA estimé au niveau des revenus des immeubles,
 - ✓ les recettes de loyers seraient de (-10k€) par rapport au CA estimé 2025 cela concerne les logements vacants
 - ✓ (-10k€) concerne la refacturation à l'UTAS par rapport au CA trop estimé en 2025
 - ✓ dons 2025 non reconduits sur 2026 (-7k€)
 - **Au niveau du CA estimé, pour le cpte 13 atténuation de charges (+1k€)** concerne les IJ, Une DM a déjà été passée pour 10k€, les IJ s'élèvent à 19k€ sur 2025
 - **Au niveau du DOB, pour le cpte 13 atténuation de charges (-14k€)** baisse des IJ de façon prudente

Analyse des Dépenses de fonctionnement CA estimé 2025 et DOB 2026

Au niveau du CA estimé 2025, la 011 charge à caractère général serait en baisse par rapport au budget 2025, 100k€ n'ont pas été consommés.

Au niveau du DOB 2026, la 011 charge à caractères générales évolue de (+120 k€) par rapport au CA estimé 2025 et de (+20k€) par rapport au budget 2025

Application d'une inflation de 1.4 % sur le budget 2025 du 011 pour détermination du DOB 2026 du 011

- **60 Pour le cpte 60 Achats, le CA estimé 2025 (-16 k€) de non consommé par rapport au budget 2025 :**

- ✓ Les autres achats que l'énergie sont dans le budget 2025, 48k€ de budget non consommé mais lorsque l'on regarde l'évolution des dépenses réelles de 2024 par rapport à 2025, les achats non stockés ont augmentés de 47% passant de 72k€ à 106k€, cela est dû à l'écriture de production d'immobilisations qui n'est pas encore comptabilisée et qui permettra de refacturer ces travaux à l'investissement.
 - ✓ Les autres achats sont plutôt stables
 - ✓ (+32k€) au niveau du CA estimé 2025 par rapport au budget sur les dépenses d'électricité et de gaz avec une consommation plutôt constante. Nos dépenses d'électricité dépendent du marché du SDE auquel nous avons souscrit.
- Pour le cpte 60 Achats au niveau du DOB 2026 (+25 k€) par rapport au CA estimé 2025 et (+9k€) par rapport au budget 2025 :
 - ✓ Application de l'inflation de 1.4% sur le budget 2025
- 61 Pour le compte 61, le CA estimé 2025 (-99k€) de non consommé par rapport au budget 2025
 - ✓ On constate que les dépenses d'entretien sont en baisse entre le CA 2024 170k€ et le CA estimé 2025 120k€ soit -50k€. Le CA estimé 2025 de l'entretien est de (-77k€) par rapport au budget 2025,
 - ✓ (-12k€) par rapport au budget 2025 au niveau de la location mobilière(photocopieurs) en attente de facturation
 - ✓ (-12k€) pour la formation par rapport au budget 2025
- Au niveau du DOB, pour le cpte 61 services extérieurs (+104k€) par rapport au CA estimé 2025 et (+6k€) par rapport au budget 2025
 - ✓ Application de l'inflation de 1.4% sur le budget 2025
- 62 Au niveau du CA estimé, pour le cpte 62 autres services extérieurs (+ 17k€) par rapport au budget 2025
 - ✓ (+29k€) pour la refacturation du gaz du gymnase par CSA
 - ✓ (+10k€) au niveau du transport pour prise en charge non prévue au budget
 - ✓ (-22k€) non consommés sur les autres lignes budgétaires
- Au niveau du DOB, pour le cpte 62 autres services extérieurs (-12k€) par rapport au CA estimé 2025 et (+5k€) par rapport au budget 2025
 - ✓ Application de l'inflation de 1.4% sur le budget 2025
- 63 Au niveau du CA estimé, pour le cpte 63 impôts et taxes (-3k€) non consommé
- Au niveau du DOB, pour le cpte 63 impôts et taxes (+3k€) par rapport au CA estimé 2025 et iso budget 2025

Chapitre 012 : Analyse des dépenses de personnel

Le CA estimé 2025 pour le 012 est conforme au budget 2025 à 98% comprenant :

- Au niveau des Impacts réglementaires : 30k€
 - La hausse de la CNRACL +15k€

- La prévoyance et la santé **soit +5k€**
- Le GVT et augmentation du SMIC **+10k€**
- Au niveau modifications de l'organisation : **+36k€**
 - Personnel du recensement **15 k€**
 - 1 semaine ALSH **5k€**
 - Remplacement poste CCAS **7k€**
 - Heures sup **+9k€**
- Les mouvement de personnel **44k€**
 - *Service technique +35k€ (temps supplémentaires de saisonniers 5 mois et 2 mois, 2 agents sur 12 mois au lieu de 10 sur 2024)*
 - *Service administratif +5k€ (+14h par mois sur 12 mois pour un agent)*
 - *Service animation +4 k€ (mise en place d'un directeur pendant le temps de cantine à l'école Luc Ferry)*

Au niveau du DOB 2026, le 012 subit une augmentation de 60 k€ :

- **4 k€ d'augmentation du smic et de chgt d'indice** (*Barbara est la seule concernée en 2026*)
- **6 k€ d'augmentation de la CNRACL** (+3% sur les charges patronales des titulaires pour 15 agents sur 55)
- **Mouvement de personnel 32 k€ pour un agent à 100 % en plus sur 12 mois**

Soit 42 000 € en plus, il reste donc une marge de 18 000 €.

Les éléments ci-dessous, ont été maintenus à hauteur du réalisé 2025 :

- des heures supplémentaires **pour 15 k€**
- un CIA **pour 20 k€**
- une cotisation recalculée de l'assurance statutaire **de 40 k€**
- une cotisation recalculée du CNAS **de 13k €**
- une cotisation médecine du travail **pour 5k€**
- des services extérieurs (garde champêtre + PVD) **pour 25k€**

Chapitre 65 : Analyse des dépenses de charges de gestion courantes

Au niveau du CA estimé, pour le cpte 65 dépenses de charges de gestion courante (-59 k€) par rapport au budget 2025 non consommé :

- les subventions aux associations (-30k€)
- fond d'aide aux ménage concernant les cavités (-30k€)

Au niveau du DOB, pour le cpte 65 dépenses de charges de gestion courante (+68 k€) par rapport au CA estimé 2025 et (+9k€) par rapport au budget 2025

- ✓ Application de l'inflation de 1.4% sur le budget 2025